



le Petit BONHOMMIEN

N°305

MARS 2022

LE POINT SUR LA RD 415

Comme vous le savez, l'une de nos préoccupations majeure en tant qu'élus municipaux est de solutionner la problématique liée à la RD 415 qui traverse notre village, en y causant de nombreuses nuisances : bruit, insécurité, pollution, dégradations, prix de l'immobilier abaissé etc...

Nous avons donc souhaité faire le point sur les différentes actions menées par l'équipe municipale afin d'obtenir des réponses et des solutions, auprès de différentes institutions, à lire en page suivante.

Soyez assurés de notre volonté intacte de poursuivre ce combat afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Bonhommiens et Bonhommiennes!

SOMMAIRE:

- p.2 à 10 : Informations Municipales
- p.11 : Vie de l'école
- p.12-13 : Vie associative
- p.14 : Vie culturelle
- p.15-16 : Patrimoine Historique
- p.17 : Vie économique
- p.18-19 : Dans la Vallée
- p.20 : Santé / Bien-être

Photo : la RD415 telle qu'on l'aimerait !

LE POINT SUR LA RD 415

Voici un récapitulatif de nos divers échanges avec les élus et les institutions concernant la problématique du transit des poids-lourds dans notre village.

Nous avons rencontré lors des élections régionales et départementales les candidats en leur faisant part de notre exaspération quant à ce phénomène. Nous avons interpellé nos Conseillers d'Alsace, Monsieur Pierre BIHL (1er Vice-Président en charge du Territoire Centre Alsace et de l'équité territoriale de la CeA) et Madame Emilie HELDERLE (Conseillère d'Alsace), Madame Marie-Paule GAY (Maire d'Aubure et Conseillère Régionale), Madame Patricia SCHILLINGER (Sénatrice du Haut-Rhin), qui a interpellé M. Jean-Baptiste DJEBBARI (Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée des Transports) et Monsieur Frédéric BIERRY (Président de la CeA).

Les réponses sont toujours les mêmes, en fait, la même :

"A l'automne 2023 le contournement de Châtenois sera effectif et dès lors les camions passeront par le tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines ou par Strasbourg".

Douce chanson, douce berceuse... En tous cas, certainement un des outils pour réduire le transit, mais pas le seul....

Nous avons demandé la création d'un groupe de travail car nous estimons que les communes impactées par les diverses pollutions de l'excès de transport, doivent être assises autour de la "table" pour discuter, réfléchir aux solutions., avec les différentes institutions compétentes.

Nous n'avons pas encore été entendus pour la création de ce groupe. Nous allons donc réitérer notre demande de création d'un COPIL (comité de pilotage, réalisé au service de la gestion de projet), en informant le Préfet du Haut-Rhin.

Par ailleurs, nous avons organisé au Bonhomme le 31 janvier, une réunion qui rassemblait la Gendarmerie, nos Conseillers d'Alsace, ainsi que les communes de Lapoutroie et du Bonhomme. Nous avons demandé à assister à des contrôles routiers de la Gendarmerie et de la DREAL. Un comptage de camions a été demandé auprès de la CeA sur le secteur d'Hachimette ainsi que corrélativement sur le secteur de Châtenois, pour connaître le nombre de camions en temps réel dans les 2 vallées. Lorsque le contournement sera effectif fin 2023, il est prévu de refaire un comptage sur les 2 axes pour observer s'il y a une amélioration. Les élus de LE BONHOMME et LAPOUTROIE, ont été invités à assister à un contrôle de poids lourds avec la DREAL et la Brigade motorisée de COLMAR, afin de comprendre le fonctionnement du contrôle et le nombre de poids lourds en infraction concernés. ceci dès le mois de mars.

Enfin, Madame Patricia SCHILLINGER est venue à nouveau au Bonhomme le 18 février, avant notre conseil municipal, pour faire le point. En complément de tout ce que vous venez de lire, nous l'avons chargée d'interroger l'Etat sur la pertinence de l'amende de 90 € pour les poids lourds en infraction (amende de 4e classe, minorée à 90 € si paiement immédiat, majorée à 375 €), qui nous semble trop faible (trois fois le prix du tunnel) et demandons une augmentation.



PHOTO ILLUSTRATION DNA

Plus concrètement, nous avons également sollicité la CeA pour une aide financière et technique afin de refaire les couvercles de nos avaloirs*. En effet ceux-ci sont dans un état catastrophique, et dangereux du fait du passage fréquent des camions sur ceux-ci:



Les trottoirs, les lignes blanches (dites axiales), les passages piétons et les avaloirs sont à la charge financière de la commune, alors que la route est à la charge de la CeA. Nous ne sommes pas d'accord pour financer ces réparations car la casse est due au poids lourds qui passent dessus. Ce n'est donc pas une usure normale. C'est la double peine pour nous, les poids lourds et les frais inhérents à leur passage. Ce n'est pas possible, nous estimons que nous n'avons pas à payer en totalité cette reprise de ces avaloirs...



* L'**avaloir** est la partie supérieure des bouches d'égout, située au niveau de la voirie, dont la **fonction** est justement d'éviter les débordements d'eaux pluviales, en les évacuant vers le réseau d'assainissement. Sauf que ces **avaloirs** peuvent s'obstruer avec des déchets ou des feuilles mortes, ou des dégâts causés par les camions.

Voilà, nous vous tiendrons informés de la suite de toutes ces actions dès que possible.

ÉLECTIONS 2022

Plusieurs échéances électorales importantes auront lieu cette année:

Election du Président de la République :

le dimanche **10 avril 2022** pour le premier tour
le dimanche **24 avril 2022** pour le second tour.

Elections législatives :

les dimanches 12 et 19 juin 2022
pour la désignation des 577 députés,
parmi lesquels 11 députés des Français
établis hors de France.

Vous souhaitez découvrir comment
se déroule ces élections?

Vous seriez disponible l'un de
ces 4 dimanches?

Vous pouvez vous porter volontaire
pour participer à la tenue
du bureau de vote!

Sur inscription avant le 20 mars,
auprès de la Mairie : 03.89.47.51.03

Vote par procuration

Vous allez être absent le jour d'une élection (présidentielle, législatives, municipales, départementales, régionales...) ou d'un référendum ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt.

Plus d'infos sur : [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Quel est le rôle du député ?

Bien qu'élus dans le cadre d'une circonscription, chaque député, compte tenu de la **mission de vote de la loi et de contrôle de l'action du Gouvernement** dévolue à **l'Assemblée nationale**, représente la Nation tout entière et exerce à ce titre un mandat national.

"La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum" (article 3 de la Constitution).



Le Palais de l'Élysée



L'Assemblée Nationale

Personnel de la Mairie :

Après de longs mois d'absence, notre agent d'entretien Isabelle PATRY est de retour à son poste, aménagé en temps partiel thérapeutique.

Toute l'équipe lui souhaite une bonne reprise!

Depuis le 11 janvier, Mme Nathalie PIERRE a été recrutée pour compléter nos besoins. Elle a pour mission la gestion et l'entretien de la salle des fêtes et des ateliers municipaux. Maman de 5 enfants et 4 petits-enfants, elle habite le village depuis 12 ans, et travaille en parallèle à mi-temps à l'Auberge du Devin.



Bienvenue à Nathalie PIERRE !

Services Techniques

La période hivernale est largement occupée par le déneigement et diverses tâches d'entretien pour les ouvriers communaux, mais ils ont tout de même trouvé le temps de remettre en état les jolis vélos de notre école !

Révision complète et remise en peinture au programme : nos petits élèves profiteront de cette belle surprise dès que le temps le permettra!

Daniel Didierjean a également sélectionné une nouvelle grume pour notre projet de boîtes à livres, Messieurs Jaquinez et Laurent, qui aiment travailler le bois, vont pouvoir s'en occuper prochainement! Une belle journée d'animations autour du livre et de la culture est en cours d'organisation...



JOBS D'ETE

La Commune de LE BONHOMME cherche des saisonniers, **à partir de 18 ans**, afin de remplacer les agents en congés estivaux au sein des services techniques et administratifs. Vous aurez à charge d'assister les agents présents au sein de ces services, des tâches d'exécution simples vous seront confiées par les responsables de service à cette occasion.

- > périodes de 15 jours ou un mois,
- > sur Juillet et Août.

Vous pouvez transmettre votre lettre de motivation et CV à :

Monsieur le Maire
Mairie du Bonhomme
61 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens
68650 LE BONHOMME
Tél. 03.89.47.51.03
mairie-le-bonhomme@orange.fr

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 30 avril 2022

RAPPEL DEJECTIONS CANINES

La Municipalité a de nouveau reçu des plaintes concernant les déjections canines, au quartier de la Hintergass.

Nous vous rappelons que pour le bien-vivre ensemble, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.



Une amende de 38 € sera attribuée aux contrevenants.

Registre des personnes vulnérables :

Depuis début 2021, la Municipalité a mis en place un registre des personnes vulnérables, de manière à identifier les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide lors de moments difficiles, comme d'importantes chutes de neige, une coupure d'électricité, une canicule, etc...

Ce registre nominatif permet :

- De recenser les personnes vulnérables et isolées
- De les contacter pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer certains conseils sanitaires liés à la situation.

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. Il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes de plus de 65 ans,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes handicapées bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice du Handicap (PCH), la carte d'invalidité...
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...).

Comment s'inscrire ?

A n'importe quel moment, l'inscription peut se faire par la personne concernée ou son représentant légal par simple demande à la Mairie au : 03.89.47.51.03

par mail: mairie-le-bonhomme@orange.fr

Ou en retournant la fiche de renseignements ci-dessous.



BULLETIN D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

C.C.A.S. de LE BONHOMME ANNEE 2022

Coordonnées de la personne à inscrire au registre:

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple* personne seule *

Coordonnées de la personne à prévenir 1

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Coordonnées de la personne à prévenir 2

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Fait à LE BONHOMME, le __/__/2022

Signature :

Vœux du maire & Repas des aînés

Malheureusement, cette année, en raison des restrictions sanitaires toujours en vigueur, la municipalité n'a pas pu organiser de cérémonie des vœux, ni son traditionnel Repas des Aînés...

Pour pallier à cette situation dommageable, les élus se sont déplacés au domicile de nos aînés, le samedi 22 janvier, afin de leur souhaiter la bonne année et leur offrir un petit présent.

88 de nos anciens ont donc pu recevoir les bons vœux de la municipalité, ainsi que de délicieux chocolats de Chez Madëi (artisan chocolatier d'Orbey).

REPAS DES AINES:

La Municipalité a le plaisir de vous informer que le repas des aînés aura lieu cette année :

**le dimanche 3 avril 2022,
à la salle des fêtes.**

Le déjeuner sera préparé par Giorgio Atzori (Hôtel-restaurant de la Tête des Faux)

Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus sont conviées à venir partager ce moment de convivialité avec les élus. Si par erreur vous n'aviez pas reçu votre invitation, merci de contacter la mairie au plus vite.



Sur inscription avant le 15 mars.

BOIS D'AFFOUAGE – ANNEE 2022

Comme chaque année, la commune du Bonhomme vous propose du bois d'affouage à la vente.

Suite à la décision du conseil municipal en date du 24 septembre 2021, les tarifs à compter du 1er octobre 2021 sont :

- **38,50 € TTC le stère pour le résineux**
- **49,50 € TTC le stère pour le bois dur**

Attention : Nous rappelons que le bois d'affouage proposé est du bois vert (non sec), il est scié en mètres, et il faut aller le récupérer par vos propres moyens en forêt.

Si vous souhaitez du bois d'affouage pour l'année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint. Celui-ci est à compléter obligatoirement :

MA COMMANDE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Bols Feuille dur:

- 1 Corde, soit€
Limité à 1 corde par famille maximum

Signature :

Bols Résineux:

- 1 Corde, soit.....€
 2 Cordes , soit.....€
Limité à 2 cordes par famille maximum

Merci de bien vouloir déposer ce document en Mairie **avant vendredi 11 mars 2022.**

CONSEILS MUNICIPAUX :

Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 28 janvier 2022 :

FORET - CERTIFICATION PEFC

Monsieur le Maire explique que la commune est adhérente au PEFC (Pan European Forest Certification ou Programme de reconnaissance des certifications forestières) depuis 2002. En 2018, la Commune avait renouvelé son adhésion au système d'éco certification PEFC pour une durée de cinq ans. Ce programme permet d'attester que le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et l'exploitant forestier qui l'a récolté et transporté, ont mis en œuvre les **pratiques de gestion forestière durable PEFC**.

Cette certification permet surtout des ventes facilitées pour le bois de la commune.

La certification est arrivée à échéance au 1^{er} janvier 2022, il convient donc de se prononcer sur son renouvellement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions, qui ont été reçues en Mairie, comme chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'octroyer les subventions demandées par ces associations pour l'année 2022 :

- Prévention routière du Haut-Rhin : 100 €,
- Ecole de Musique EMVK : 816 € (= 10,20 € par élève résidant au Bonhomme),
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 160 € (= 20 € par pompier actif au village)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable des forêts, définie par l'entité régionale P.E.F.C. Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque P.E.F.C. pour une nouvelle durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil prévoit donc au budget primitif 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, 1/5^{ème} de la contribution de 0,65 € par hectare de forêt relevant du régime forestier, ainsi que la participation de 20 € pour frais d'adhésion (total sur cinq ans : 799,76 € / total par an : 159,95 €).

Réunion budgétaire 2022 :

La réunion budgétaire se tiendra le 08 mars 2022 à partir de 08h15.

Réunion du Conseil Municipal budgétaire :

La réunion du Conseil Municipal, essentiellement budgétaire, se déroulera le vendredi 25 mars 2022 à 19h30.

Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 18 février 2022 :

BUDGET CHAUFFERIE MUNICIPALE

Le budget chaufferie municipale commence à voir son excédent diminuer en raison de l'augmentation des tarifs de vente des plaquettes et du fioul. Le Conseil Municipal décide d'augmenter légèrement les tarifs de vente de chaleur. Il sera donc appliqué 4% de hausse (la même hausse que celle votée pour le déneigement).

Tarifs de la vente de chaleur :

- ABONNEMENT (R2) : 44,41 € HT le kW en puissance souscrite pour l'année ;
- CONSOMMATION (R1) : 66,56 € HT le MWh (contre 64,00 € HT par MWh).

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le budget eau et assainissement s'étant équilibré, nous avons pu à nouveau investir, notamment dans l'installation du réacteur à lampe UV, permettant d'éviter la chloration et les odeurs désagréables. Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs actuels pour permettre l'amortissement sur 6 ans de cette installation, à partir du 1^{er} juillet 2022 :

- > EAU : **1,50 €** (contre 1,40 €)
- > TAXE D'ASSAINISSEMENT : **1,30 €** (contre 1,25 €).

Les autres frais inhérents restent inchangés :

- > REDEVANCE ANTIPOLLUTION : **0,35 €**
- > REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX : **0,233 €**
- > COMPTEUR D'EAU SEMESTRIEL : **7,00 €**.

ECOLE DE LA FORET : CONVENTION TERRAIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de l'Ecole de la Forêt, qui a été mis en place cette année, ravit petits et grands. A cette fin, il a été proposé à Madame ESSLINGER épouse ROEGEL, de conventionner avec la Commune pour une mise à disposition de son terrain attenant à celui utilisé pour l'Ecole de la Forêt, afin d'en faire une « cour d'école de la forêt ». Madame ROEGEL a accepté, sous la condition qu'elle ne puisse voir sa responsabilité engagée, en cas d'incident, et que les aménagements nécessaires, notamment de sécurité, soient pris en charge par la commune.

FORET - BILAN 2021 et PROJECTION 2022

Bilan 2021 :

Outre les soucis de scolytes qui ont cristallisé le marché du bois, les contrats en bois façonnés ont été rendus impossibles suite à la saturation du marché. Heureusement, la commune, via l'ONF, a pu profiter des ventes sur pieds, qui ont compensé la perte sur les bois façonnés.

Malgré tout, le bilan d'exploitation et travaux (bénéfice) se chiffre à 220 178 €, sur un prévisionnel de 111 293 €, soit un rendement de 183 € par hectare.

Prévisionnel 2022 :

En se basant sur un prix de vente moyen à 44€/m³ (projection la plus faible), le bilan 2022 se porterait à 146 936 € (455 451 € de recettes y compris la chasse et les concessions, et 308 515 € de dépenses).

Projets 2022 :

- Ecole de la forêt
- Reconstitution des 6 trouées dûes aux scolytes
- Externalisation de certains travaux (clôtures par l'Atre de la Vallée notamment)
- Faire les coupes en reliquat des années précédentes pour partie
- Réalisation d'une pépinière à La Verse (sapins de Noël et diversification sylvicole)

FONDATION DU PATRIMOINE 2022

Chaque année, la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €, correspondant au barème pour les communes de moins de 1000 habitants. Cela permet notamment de soutenir des projets de réfection et de valorisation du patrimoine national mais également d'être éligible à des subventions provenant de cet organisme pour la réfection du patrimoine communal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer d'adhérer à cette Fondation.

DECHETS SAUVAGES-SANCTIONS

Suite à de nombreux soucis de dépôts de déchets hors des poubelles ou bacs prévus à cet effet, voire carrément dans la nature, nous rappelons que ces dépôts sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.

La Loi prévoit différentes sanctions pour les contrevenants:

- 1) la sanction administrative (Le Maire) :
jusqu'à 15000€
- 2) la sanction pénale (Brigades Vertes, ONF, Gendarmerie), selon l'infraction :
 - 1ere classe : jusqu'à 38 €
 - 2e classe : jusqu'à 150 €
 - 3e classe : jusqu'à 450 €
 - 4e classe : jusqu'à 750 €
 - 5e classe : 1500 € voire 3000 € (récidive).

De surcroît à ces sanctions pénales, sera appliqué un forfait pour enlèvement des dépôts sauvages, sur lequel le Conseil Municipal est amené à se prononcer. Il s'agit des frais engagés par la Mairie pour cet enlèvement par les agents techniques. A l'unanimité, le Conseil municipal fixe ce forfait pour enlèvement des dépôts sauvages à 500 €.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr

ou sur simple demande à la mairie.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 MARS à 19h30.

COMMANDE GROUPEE FLEURS

Pépiniériste: Jacky MULLER de Illhaeusern

Livraison le 24 mai 2022 de 16h à 17h30, aux ateliers municipaux

| VARIETES | | PRIX € TTC | Quantité | PRIX TOTAL |
|-------------------------------|---|------------|----------|------------|
| GERANIUM LIERRE SIMPLE | | | | |
| Rouge |  | 1,60 € | | |
| Rose |  | 1,60 € | | |
| Blanc |  | 1,60 € | | |
| Lilas |  | 1,60 € | | |
| GERANIUM ZONAL | | | | |
| Rouge |  | 1,60 € | | |
| Blanc |  | 1,60 € | | |
| Rose vif |  | 1,60 € | | |
| Saumon |  | 1,60 € | | |
| Lilas foncé |  | 1,60 € | | |
| GERANIUM LIERRE DOUBLE | | | | |
| Rouge |  | 1,60 € | | |
| Rose |  | 1,60 € | | |
| Blanc |  | 1,60 € | | |
| Lilas |  | 1,60 € | | |
| SURFINIA RETOMBANT | | | | |
| Rouge |  | 1,60 € | | |
| Blanc |  | 1,60 € | | |
| Bleu |  | 1,60 € | | |
| Jaune orange |  | 1,60 € | | |
| Pourpre |  | 1,60 € | | |
| VERVEINE RETOMBANTE | | | | |
| Rouge |  | 1,60 € | | |
| Bleu |  | 1,60 € | | |
| Rose |  | 1,60 € | | |
| Blanc |  | 1,60 € | | |
| TOTAL | | | | |

Si vous êtes intéressés par ces fleurs, ce bon de commande est à déposer en Mairie **avant le 04/04/2022**

NOM :

Prénom :

téléphone :

Montant total.....€ (paiement par chèque, à l'ordre : Pépiniériste Jacky MULLER, à joindre)

Date :

Signature :

Ecole de la forêt :

-> Qui vit dans les bois ?

En janvier, les écoliers ont travaillé sur les animaux de la forêt : les nommer, les reconnaître et les différencier.

Ils ont aussi remarqué différentes empreintes d'animaux dans la forêt et ont eu la chance d'observer deux magnifiques chevreuils.

-> Les enfants, accompagnés de Mmes Wirsum, Batot, et Masseran, sont aussi partis découvrir les alentours de leur classe en forêt. Ils ont découvert qu'il y avait plusieurs chemins qui nous permettaient d'y accéder, l'un d'entre eux passant devant une petite fontaine, qu'ils aiment observer.

Ils ont aussi découvert qu'il y avait un grand sentier au-dessus de la classe en forêt, d'où ils ont une très belle vue sur leur école.



Nichoirs à oiseaux :

M. Denis Bentzinger (le papi de Valentine) a généreusement offert de magnifiques nichoirs en kit à notre école. Les enfants les ont montés au mois de janvier et sont allés les installer dans la forêt juste avant les vacances. Deux sont déjà en place : un près de l'arbre « gardien » de leur forêt et un autre quasiment au milieu des bois. Il en reste quatre à poser : 1 ou 2 à l'école et pour les deux autres ce sont les enfants qui décideront...



Inscription des PS pour la rentrée 2022

Pour l'inscription des futurs écoliers entrant en Petite Section de Maternelle, merci de prendre contact avec la directrice de l'école courant du mois de mars.

Vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante :

ce.0681251r@ac-strasbourg.fr

Vous fixerez un rendez-vous avec elle afin de pouvoir visiter l'école en dehors des horaires de classe.

Afin d'améliorer l'aménagement de l'espace pour l'Ecole de la Forêt, un abri en bois est prévu à la construction, en mars ou avril. Les plans sont déjà validés, et les parents d'élèves seront sollicités pour participer au nettoyage du site et à son aménagement.

Si vous n'êtes pas parents d'élèves, mais que vous souhaitez participer, faites-vous connaître auprès de Morgane WIRSUM sur : **ce.0681251r@ac-strasbourg.fr**

Toute aide sera la bienvenue!

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Vous avez fait votre service militaire, vous avez pris part à des opérations extérieures, vous vous êtes engagés au service de l'état : policiers, gendarmes, pompiers, douaniers..., vous êtes une personne qui partage nos valeurs : action sociale, défense des droits, civisme, mémoire, vous êtes veuf ou veuve d'Ancien Combattant, vous voulez vous investir dans une association combattante au passé prestigieux et centenaire mais toujours jeune ...

Venez nous rejoindre, contactez le Vice-Président de l'association locale Monsieur René Brun tél. 03 89 47 56 84 ou le siège départemental de l'UNC (3, avenue de Lattre de Tassigny 68000 Colmar) tél. 03 89 23 66 80 (le lundi et jeudi), adresse mail : unc68@wanadoo.fr

COMITÉ DES FÊTES :

Après 20 ans de bons et loyaux services, et suite à deux ans d'annulation des Traditions Paysannes, pour cause de Covid, le Bureau et les membres historiques du Comité des Fêtes ont souhaité passer la main... Lors de l'Assemblée Générale du 12 Novembre, ils ont annoncé leur démission en bloc, pour laisser la place aux membres les plus jeunes.

La dizaine de jeunes du village, toujours membres de ce Comité des Fêtes, ne souhaitant pas voir s'éteindre cette association, a décidé de poursuivre l'aventure, en se déclarant volontaires pour reformer un Bureau et faire perdurer l'association.

Leur objectif : maintenir des animations dans le village, en créer de nouvelles, et à plus long terme, pouvoir relancer les fameuses Traditions Paysannes.

Après avoir élu un nouveau Bureau, il leur faut désormais se réorganiser administrativement, avant de pouvoir lancer une première animation cette année... dans la mesure des possibilités que laisseront les mesures sanitaires bien entendu.

Pas de Traditions Paysannes cette année, mais une belle motivation pour pouvoir les relancer en 2023, tout en se laissant la liberté d'y apporter leurs idées et quelques modifications.



Nouveau Bureau :

Président :

Antoine BARADEL

Vice-Présidente :

Julie PARMENTIER

Trésorier :

Sébastien ANCEL

Trésorier-adjoint :

Antoine PELTIER

Secrétaire :

Nicolas DIDIERJEAN

Secrétaire-adjoint :

Guillaume DIDIERJEAN

Contact : cdfbonhomme@gmail.com

Quelques-uns des anciens membres du Comité des Fêtes

De gauche à droite : Nicolas Henry, Olivier Masson, Christelle et Jonathan Baradel, Laurent Henry, Philippe Baradel, Francis Ancel... qui ont organisé les Traditions Paysannes durant les 20 dernières années, avec succès.

Merci à eux! Bravo pour le travail fourni et la belle fête de village organisée chaque année !





40 ème ANNIVERSAIRE du JUMELAGE LE BONHOMME - KERNILIS



Enfin ! et après deux années un peu chaotiques, ce 40 ème anniversaire du jumelage entre nos deux communes sera fêté chez nos amis bretons,
du 14 au 17 juillet 2022.

Au programme :

Jeudi 14/07 : journée libre et repas du soir en commun.

Vendredi 15/07 : sortie en mer, découverte de la côte de granit rose, déjeuner
visite de PLOUMANAC'H village préféré des Français 2015
soirée moules - frites.

Samedi 16/07 : matinée libre, déjeuner libre
après-midi : 16 heures - cérémonie de jumelage suivi du
dîner de gala.

Dimanche 17/07 : matinée libre ou visite de l'île Vierge.
repas de midi en commun.
Fin du séjour.

Un transport en TGV sera organisé au départ de Colmar le mercredi 13/07, arrivée à Brest dans l'après-midi. Retour en TGV le lundi 18/07.

Prix du séjour estimé à 250€ comprenant :

- Le voyage aller - retour par TGV
- Les repas pris en commun
- Les visites.

Les "justes" prix, ainsi que les horaires vous seront communiqués ultérieurement. Il est également possible de se déplacer par ses propres moyens, le coût du séjour (repas + sorties) sera également précisé dès que possible..

Pour nous permettre d'organiser au mieux ce séjour, merci de nous retourner ce coupon d'inscription par mail avant le 31/03/2022 à

Mr Paul THINES mail : thines.paul@orange.fr Tél : 06 22 46 91 50

Mr Yves MATHIS mail : bucheron68@yahoo.com Tél : 06 41 01 99 31

Mme Joëlle ANCEL mail : jeanluc.ancel@free.fr

Madame / Monsieur :

participera / participeront au jumelage et au voyage TGV

nombre de personne (s) :

participera / participeront au jumelage SANS VOYAGE TGV

nombre de personne (s) :

FETE DES JARDINS DE MONTAGNE

La première édition s'est tenue le 11 juillet 2021 au Bonhomme. Elle a rencontré un public de personnes passionnées de jardins, de fleurs et de légumes... Un petit marché artisanal se tenait sur la place de la salle des fêtes, des jeux pour enfants, ainsi qu'une buvette et des pâtisseries...

Une dizaine de jardins avaient acceptés de s'ouvrir au public, et ont reçu de nombreuses visites toute la journée.

Cette année, la fête aura lieu le :

le dimanche 12 juin.

Nous avons pour objectif d'en faire un rdv annuel, en améliorant la proposition... pour le plaisir de tous et toutes!



« Le but de cette journée n'est pas tant de montrer de magnifiques jardins, mais plutôt d'échanger sur ce qui peut réussir en altitude, que ce soit pour les fleurs ou les légumes.

Un beau parc, un bel arbuste, un beau potager, des plantes que l'on ne trouve pas partout etc seront autant d'éléments intéressants à faire découvrir au public! » précise Gaby Masson, l'une des organisatrices, et Conseillère Municipale.

Pour le succès de cette journée, nous sommes à la recherche de **propriétaires de jardins et/ou potagers, acceptant d'accueillir le public** et désireux d'échanger sur leurs pratiques, leurs difficultés comme leurs réussites etc...

**SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER,
MERCİ DE VOUS INSCRIRE
AVANT LE 1er AVRIL
AUPRES DE LA MAIRIE
03.89.47.51.03
mairie-le-bonhomme@orange.fr**

AUTRES RENDEZ-VOUS A VENIR :

- Fête « Lecture & Culture » : La Municipalité souhaite organiser une journée de fête autour de nos futures Boîtes à Livres, cet été . Une journée conviviale autour du Livre, de la Culture et des Loisirs... Plus d'infos dans un prochain Petit Bonhommeien!
- La Journée Citoyenne de Printemps aura lieu cette année le **samedi 21 Mai** Les différents chantiers ainsi que le bon d'inscription vous seront communiqués dans le prochain Petit Bonhommeien.
- Les Marchés Montagnards du lundi soir, organisés avec les associations du village, reprendront durant tout l'été, la date de démarrage vous sera communiquée ultérieurement.

La Saga du Ski au Bonhomme

Chapitre IV : La consécration

Après les efforts consentis à la pratique du ski au Bonhomme notamment dans les années 70, les exploitants, les élus du SIVOM (actuelle CCVK), ainsi que le Ski Club, poursuivent leurs efforts pour développer la pratique des sports d'hiver dans notre vallée...

Dès 1980, notre maire M. Armand Toscani, toujours épaulé par Jeannot Botinelli, monte un dossier demandant à l'association des maires de France, que notre station soit classée officiellement en tant que Station de Sports d'Hiver. Ce qui aboutira le 10 décembre 1981, sous l'appellation "LE BONHOMME - LAC BLANC" qui deviendra la 81ème Station Française de Sports d'Hiver, parrainée par Chatel en Haute-Savoie, et reste à ce jour, la seule à bénéficier de ce titre en Alsace.

Un classement qui implique et impose des aménagements importants, toujours en 1981, avec le doublement des télésièges Montjoie et Carrefour II. La réalisation d'un bâtiment afin de bénéficier d'un poste de secours, d'une gendarmerie et d'un refuge pour le Ski Club qui de son côté, après étude, demandera la réalisation d'un stade de slalom aux normes internationales ainsi qu'un tremplin de 30 mètres consacré à l'initiation au saut, ce qui aboutira à la création d'une section dédiée au saut à skis. Tout cela oblige aussi à la création de L'Ecole du Ski Français, avec au départ huit moniteurs en fonction.



Inauguration des pistes de ski de fond en 1981.

En 1982, 9 canons à neige sont installés sur la piste Montjoie, une exclusivité dans le massif vosgien. En parallèle, les clubs du Bonhomme, d'Orbey, de Ste-Marie-Aux-Mines et le Club Vosgien joignant leurs forces, élaborent et réalisent tout un réseau de pistes de ski de fond au Lac Blanc et au Col des Bagennes.

1985, la piste Montjoie est couverte à 100% par les canons à neige, soit toute sa longueur, 29 projecteurs sont également installés et permettent désormais aux passionnés de skier en nocturne. M. Huber Haemel, le président du SIVOM, réagira à ces innovations en disant :

"Au Bonhomme, quand il n'y pas de neige, il y'en a quand même et quand il fait nuit, il fait jour."

A cette époque, les enfants du Bonhomme pouvaient profiter des remontées mécaniques gratuites. Le succès rencontré permettait au Ski Club d'organiser de multiples manifestations comme des courses de ski alpin régionales avec au passage la seule course de descente du massif vosgien. Se déroulaient aussi les championnats du BENELUX, des concours de saut et de ski de fond. Après l'apparition de la discipline aux Jeux Olympiques, une section snowboard est également créée.

A l'époque, le Ski Club brille déjà par les résultats de ses membres, et se positionne 2ème au classement du Massif Vosgien grâce à ses jeunes pousses, dont plusieurs sont champions et championnes toutes catégories, parmi eux Marie Schuster, Adeline Pierrelvein, Clara Wagner, Rachel Pêche et les soeurs Bottlaender Léa, Margot et Adèle pour les filles, Yannick Dufour chez les garçons.

En saut, 5 jeunes obtiennent des résultats encourageants, dont notamment Maxime Remy qui terminera 5ème aux championnats du Monde Junior, puis entrera en équipe de France.

En snowboard, Jean Bleu participera lui, à une Coupe du Monde.

Lors de l'année 1995 le Ski Club organisera aussi sa première course F.I.S (internationale).

En dehors des compétitions aussi il reste très actif, et de belles idées donnent lieu à des événements comme le "Neigeathlon" mélangeant course alpine, course à pied et ski de fond, les 24h de ski (en non-stop!), mais aussi les soirées "Histoire du Ski" avec un spectacle féerique son et lumière qui attire de nombreux spectateurs.

En 1994 avec la participation des "Fondeurs des Immerlins" et du Ski Club, est créée la Classe de ski au Collège d'Orbey, accueillant en 6ème des skieurs de la vallée.

Puis en 2000 une classe "Brevet d'Etat Sport Etudes", est créée au Lycée de Ribeauvillé (transférée à Munster depuis). Tout ceci dans le but de former les élèves aux métiers de la montagne. A ce jour, une quarantaine de jeunes ont emprunté cette filière.

Lors de la grande année 2005, qui voit la station prendre son nom actuel, STATION DU LAC BLANC, la principale nouveauté est surtout l'installation du Télésiège Montjoie. Cette réalisation, va totalement changer le visage de la station qui va voir sa fréquentation doubler ! Des courses internationales sont organisées sur le nouveau stade de slalom, que les concurrents étrangers et leurs staffs techniques vont grandement apprécier.

Pour ce qui est de l'ESF, le petit jardin d'enfant est remodelé et offre un nouveau service grâce à un petit fil à neige et un tapis automatisé, prenant exemple sur les stations alpines.

Les grandes pistes ont aussi droit à leur renouvellement, une piste bleue "La Maze" est inaugurée et les piste Montjoie et La Violette sont réaménagées.

Un snowpark sera également réalisé afin que les amoureux du "Free-style" puissent pratiquer leur discipline favorite.



Photo de groupe du Ski Club lors de la saison 2004-2005.



Séquence monoski en hors-piste.

Le dernier grand projet des années 2000 verra le jour en 2007 et il n'est pas des moindres puisqu'il s'agit de l'ouverture du premier "BIKE-PARK DU MASSIF DES VOSGES" permettant à la station d'obtenir une activité en été avec le VTT de descente.

Le symbole de cette double activité été-hiver, sera plus tard l'inauguration de la luge sur rail "Tricky Track" à l'hiver 2019-2020, une activité qui peut être appréciée tout au long de l'année donnant à la station une nouvelle raison de l'apprécier plus encore.

Le petit mot des auteurs:

Ce 4e chapitre de la Saga du Ski au Bonhomme met donc fin à notre rétrospective, de la fin du 19^e au début du 21^e siècle, sur l'émergence et l'évolution de la pratique du ski et des sports d'hiver dans notre village et notre vallée. L'occasion pour nous de rendre hommage à tous les élus qui se sont succédés et ont contribué à développer le site de la Station du Lac Blanc. Nous saluons chaleureusement aussi les exploitants, qui depuis 1970 se sont mobilisés, et plus particulièrement Germaine que tout le monde connaît, qui a su faire progresser cette station avec beaucoup de volonté et de ténacité. Merci à elle et toutes celles et ceux qui ont su faire de notre station un lieu de beauté et de partage, de rire et de passion, de lumière et de vie. Et malgré les prévisions pessimistes des météorologues, le ski n'est pas mort au Bonhomme bien au contraire, certaines études nous donnent encore 50 ans, mais nous espérons bien plus, infiniment plus. Ces activités d'hiver et d'été ont permis à bon nombre d'entre-nous de pouvoir vivre, et perdurer dans notre vallée en même temps que de faire connaître notre village, notre Bonhomme que nous aimons tant, en plus d'avoir grandement favorisé un intérêt touristique et économique à quelques pas de chez nous. Il nous faut espérer désormais, qu'après tout ce qui a été accompli durant plus d'un siècle, nous entretenons cette dynamique et l'entente cordiale de tous qui a permis de faire la renommée et la fierté de notre vallée ainsi que de notre petit village. Et bien sûr par-dessus tout, que la neige soit à jamais au rendez-vous de son Histoire, à commencer par cet hiver qui nous le souhaitons pour tous, se termine en beauté.

Bien chaleureusement,

Pierrot Laurent et Julien Roman.

PIZZA GIO

Grand retour du Camion Pizza au Bonhomme !
Pizza Gio est présent entre l'école et la mairie,
tous les JEUDIS soirs.
Commande à partir de 17h30.

PIZZAS

Simple - 8,50€

Sauce tomate, jambon, fromage

Belle-Façon - 8,50€

Sauce tomate, jambon, champignons, fromage

Mozzarella - 8,50€

Sauce tomate, olives, fromage

Quatre fromages - 9€

Sauce tomate, munster, chèvre, emmental, mozzarella

Sicilienne - 9€

Sauce tomate, merguez, oeuf, fromage

Anchoise - 9€

Sauce tomate, anchois, câpres, fromage

Thon - 9€

Sauce tomate, thon, oignons, crème, fromage

Végétarienne - 9,50€

Sauce tomate, champignons, poivrons, asperges,
artichaut, fromage

Bolognaise - 9,50€

Sauce tomate, viande hachée, oignons, poivrons,
fromage

Hawaienne - 9,50€

Sauce tomate, jambon, ananas, crème, fromage

Indienne - 9,50 €

Sauce tomate, poulet, poivron, curry, fromage

Paysanne - 9,50 €

Sauce tomate, lardon, oignon, crème, fromage

Pizza Giò

PIZZAS
TARTES FLAMBÉES
DESSERTS

06 46 47 04 74

Doner - 10€

Sauce tomate, viande de doner, crème, oignons, fromage

Mexicaine - 10€

Sauce tomate, chorizo, poulet, poivrons, oignons, fromage

Créole - 10€

Sauce tomate, poulet, ananas, crème, curry, fromage

Donne soif 10€

Sauce tomate, merguez, chorizo, poivrons, piment fort, fromage

Hot - 10€

Sauce tomate, salami, olive, chorizo, poivrons, fromage

Texane - 11€

Sauce tomate, viande hachée, oignons, mais, chorizo, fromage

Calzone (Pizza en chausson) - 11€

Sauce tomate, jambon, champignons, oignons, oeuf, fromage

Burger - 11€

Sauce tomate, viande hachée, oignons, cheddar, sauce américaine

Savoyarde - 11,50€

Sauce tomate, lardons, oignons, pomme de terre, crème,
reblochon, fromage

Quattro stagioni - 12€

Sauce tomate, artichaut, jambon, olives, champignons, fromage

Parme - 13€

Sauce tomate, gorgonzola, jambon de parme, roquette,
vinaigre balsamique, huile d'olive, pigions de pin grillés

Giò - 11,50€

Inclu le fond tomate et fromage, choisissez vos ingrédients (5 maxi)
hors jambon de parme, saumon, calzone

Pizza taille "petite" : -1,50€

Tout ingrédient supplémentaire sur la carte: 1€
jambon de parme, Saumon : 2€

Location longue durée de vélos à assistance électrique

60% des trajets domicile-travail de moins de 5km se font en voiture. Le vélo est donc une alternative pratique, écologique et économique !

Si vous souhaitez "sauter le pas" pour vos déplacements quotidiens, la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg vous accompagne en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) afin de vous permettre de vous familiariser avec ce mode de déplacement avant d'investir.

A qui est destiné le service de location ?

A tous les habitants de la vallée de Kayzersberg qui s'engagent à utiliser le vélo loué pour effectuer une partie de leurs trajets domicile-travail.

Durée de location :

3 mois (renouvelable une fois en fonction des disponibilités), au tarif de 10 € par mois, soit 30 € les 3 mois.

Caractéristiques des vélos :

- Modèle adulte adapté aux déplacements quotidiens : gardes-boue, porte bagage, freins à disque, 8 vitesses
- Autonomie : 90km
- Equipements fournis : casque, antivol, kit de réparation

Equipements disponibles moyennant supplément : support smartphone, sacoches, siège ou remorque pour enfant

Plus d'infos sur : <https://www.cc-kaysersberg.fr>

Réseau des Médiathèques : Concours de dessin



Concours de dessin dans le cadre du printemps des poètes. L'éphémère en est le thème cette année.

> Illustrer le haïku suivant :

Dans la brume de printemps

le vol blanc

d'un insecte au nom inconnu

YOSA BUSON (1716-1783)

Format, support, technique libres. Ouvert à tous.

À déposer avant le 12 mars dans l'une des 3 médiathèques (Lapoutroie, Orbey ou Kayzersberg).

Jeunesse : Animations été 2022

Le Service Jeunesse de la vallée de Kayzersberg propose chaque été un grand choix d'activités et de sorties sportives et culturelles en direction des **jeunes de 6 à 17 ans**.

Les familles pré-inscrites bénéficient d'un rendez-vous pour les premières journées d'inscriptions qui se déroulent début juin. Les pré-inscriptions n'engagent en rien les familles.

>> Les pré-inscriptions aux Animations Eté 2022 du Service Jeunesse sont ouvertes jusqu'au 31 mars.

Plus d'infos sur :

<https://www.cc-kaysersberg.fr/enfance-ccvk/jeunesse/service-jeunesse.htm>



Petite enfance : Accueil en crèche



Besoin d'un accueil en crèche au mois d'août ?

La crèche de Kayzersberg- Vignoble sera ouverte du 25 juillet au 12 août 2022 afin de permettre aux familles déjà inscrites dans les 5 crèches de la vallée de bénéficier d'une solution d'accueil continue. Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles.

Renseignements auprès du service Petite Enfance : 03 89 78 21 55 ou petite.enfance@cc-kaysersberg.fr

Calendrier 2022 de fermeture des crèches:

Les crèches de la vallée de Kayzersberg sont fermées **1/2 journée par mois :**

- Orbey et Labaroche : 1er mercredi du mois à 12h30
- Sigolsheim et Lapoutroie (Hachimette) : 2ème mercredi du mois à 12h30
- Kayzersberg : 3ème mercredi du mois à 12h30

Fermeture estivale des crèches : du 25 juillet au 12 août 2022

Une crèche (Kayzersberg) est ouverte en août et peut accueillir les enfants inscrits dans les autres crèches (sur inscription préalable obligatoire).

Fermeture hivernale des crèches :

du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus

Fermatures pour ponts et jours fériés des crèches :

- Jours fériés
- Vendredi 27 mai 2022 (Ascension)

Espace Nautique Arc en Ciel, à Kayzersberg-Vignoble

Nouveau : Sport santé

Découvrez nos activités aquatiques adaptées

Immergé dans l'eau, le corps ne pèse plus que le tiers de son poids terrestre. Les articulations sont relâchées grâce à la poussée d'Archimède, les gestes sont plus libres et sans douleur.

Ces activités sont proposées par les maîtres-nageurs de l'Espace nautique Arc en ciel.

AQUA'ZEN

Activité très douce, sans matériel, avec des exercices adaptés à tous : étirements, équilibre, déplacements, résistance de l'eau...

> **Mercredi de 8h à 8h45** (hors vacances scolaires)

Réservation obligatoire auprès de l'accueil de la piscine

AQUA'PARCOURS

Activité douce avec différents ateliers et des intensités variées : aquabike, trampoline aquatique, cardio et travail musculaire doux.

> **Mercredi de 9h à 9h45** (hors vacances scolaires)

Réservation obligatoire auprès de l'accueil de la piscine

Tarifs

Séance unitaire : 9€

Pass 10 séances : 72€

1ère séance de découverte gratuite.



Les bienfaits de la cure de sève de Bouleau

À l'arrivée du printemps, entre le 1er mars et le 1er avril en fonction de l'altitude, la sève monte dans les arbres. On va se pencher tout particulièrement sur les bienfaits de celle du Bouleau.

Si vous avez la chance d'avoir un bouleau dans votre jardin, voici comment la récolter :

Pour récolter la sève du bouleau, il faut percer un trou peu profond dans l'écorce d'un bouleau adulte, jusqu'à atteindre l'aubier (le bois qui se trouve juste sous l'écorce) dans lequel on insère un tuyau ou une durite de la taille du trou. On place une bouteille sous le tuyau afin de recueillir le jus qui va en couler.

Soyez vigilant à bien reboucher le trou lorsque vous aurez récolté ce que vous souhaitez. Avec une petite branche de bois de la taille du trou et un pansement d'argile pour lui éviter qu'il attrape un parasite.

L'idéal est de prélever la quantité nécessaire tous les jours pour consommer de la sève fraîche. N'oubliez pas de le remercier, et de pratiquer cet acte avec bienveillance.



Quels sont les bienfaits de cette cure ?

Elle a des vertus détoxifiantes, drainantes, reminéralisantes (riche en minéraux, vitamines et oligo-éléments), régénérantes, anti-inflammatoire..

La sève de bouleau va nous permettre de drainer nos différents émonctoires (reins, foie, intestins). Et comme la nature est bien faite, elle est récoltable au printemps, la saison idéale pour faire une détox et se débarrasser des excès de l'hiver. L'avantage de cette cure est qu'elle permet également de faire le plein de vitamines.

Conseils d'utilisation et précautions d'emploi :

Un verre de jus de bouleau par jour, 10 min avant le repas est une bonne indication pour commencer. Si vous la supportez bien, vous pouvez augmenter la dose et en consommer jusqu'à 1 litre/j sans danger. Vous pouvez également en diluer dans une bouteille d'eau si la détox est trop intense.

La cure idéale recommandée est d'une durée de 21 jours. Une détox peut entraîner des petits désagréments, comme des troubles digestifs, des boutons, une peau grasse etc...c'est bon signe !!! Ce sont les toxines qui sortent du corps et chacun gère cela comme il peut. Ce n'est pas non plus une obligation.

On peut également acheter cette cure en magasin spécialisé.

Elle peut se garder au réfrigérateur pendant quelques jours et vous pouvez y ajouter un clou de girofle pour une meilleure conservation.

La sève va légèrement se troubler et son goût sera un peu plus marqué en avançant dans la saison. Il est également possible de la congeler.

De par son goût sucré, j'invite les personnes diabétiques à prendre leurs précautions.

Cette cure est contre-indiquée aux personnes allergiques au bouleau (Euh, c'est une évidence, mais je préfère le préciser ☹), les personnes allergiques à l'aspirine, à cause de la présence d'acide salicylique, et sous anti-coagulant.

J'invite aussi les personnes avec de lourdes pathologies et prises médicamenteuses de demander conseil avant de vous engager dans cette cure.

Je vous souhaite un bon nettoyage de printemps ! Votre corps vous remercie !

Bien à vous,



Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,
Directeur de la publication : Frédéric PERRIN Maire

www.lebonhomme.fr
mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr
03 89 47 51 03